

N°FIN/2024/84

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	24 septembre 2024	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	24 septembre 2024	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 46

Séance du 30 septembre 2024

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le trente septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS (39) :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS (10) :

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
Mme Catherine DECUYPER, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Evelynne TRESCARTES, pouvoir à M. Jean-Pierre BAUSSART
M. Marc FAYADAT, pouvoir à M. Jean-Pierre BARRET
M. Bernard MORAIN, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND
M. Éric GALLOIS, pouvoir à M. Didier MIGNON
Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Sébastien DORA
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

**Objet : Cotisation Foncière des Entreprises : Exonération en faveur des librairies
labellisées LIR (Librairie Indépendante de Référence)**

FIN/2024/84

Conseil communautaire du
30 septembre 2024

Objet : Cotisation Foncière des Entreprises : Exonération en faveur des librairies labellisées LIR (Librairie Indépendante de Référence)

Le label « Librairie Indépendante de Référence » (LIR), créé en 2009, vise à distinguer des librairies pour la qualité de leur travail, sur la base de critères tels que l'offre de titres, la présence d'un personnel qualifié ou l'animation. Accordé pour une durée de 3 ans, il est attribué depuis 2020 par le préfet de région fin de rapprocher la prise de décision et les librairies.

Pour aider les librairies, toutes les collectivités territoriales peuvent apporter un soutien fiscal aux librairies LIR, en votant l'exonération facultative de contribution économique territoriale (CET), prévue à l'article 1464 I du Code Général des impôts.

VU la Conférence des Maires et la Commission des Finances du 17 septembre 2024,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 46

Contre : 0

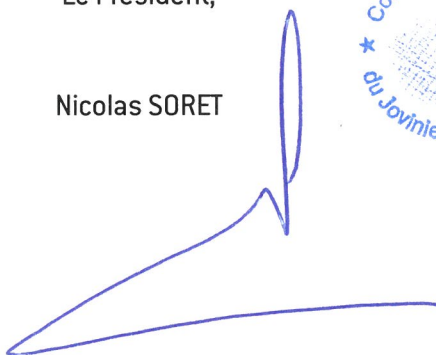
Abstention : 0

-EXONÉRE de cotisation foncière des entreprises, à compter du 1er janvier 2025, les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1er janvier de l'année d'imposition, du label de « librairie indépendante de référence »,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

